

La possibilité de la résurrection des corps était déjà un sujet de discussion du temps de saint Paul, car les rationalistes ne sont pas d'hier. L'apôtre leur annonce, avec l'autorité d'un témoin de Dieu, le grand fait de la résurrection de Jésus-Christ et il en conclut que tous les hommes ressusciteront.

A ceux qui insistent et demandent : comment cela se fera-t-il ? Il leur répond : « Insensés que vous êtes, ne voyez-vous pas que la semence que vous semez en terre ne prend vie si elle ne meurt auparavant ! »

Les Pères de l'Eglise font comme saint Paul. Pour prouver la résurrection des corps, ils interrogent les lois des choses visibles. Le froment se corrompt et l'épi surgit ; la graine se décompose et le rameau apparaît, tout ce qui se dissout sur la terre se ranime. Pourquoi les phénomènes de l'ordre naturel ne s'accompliraient-ils pas dans un ordre supérieur ?

Les païens eux-mêmes, frappés de ces analogies, enseignaient la résurrection des corps. Valérius Maximus dit que, s'il est évident que personne ne meurt sans avoir vécu, il n'est pas moins certain que personne ne peut revivre s'il ne meurt auparavant.

Ajoutons que la résurrection est possible, par cela seul qu'elle est nécessaire et qu'elle rentre dans le plan de la création. L'homme, dans son état normal et complet, est âme et corps, et ces deux termes réunis constituent sa personnalité. La révolte originelle a rompu l'équilibre de cette unité, qui doit se reconstituer un jour.

La nécessité de la résurrection ressort aussi de la justice divine, qui exige que les corps soient punis ou récompensés, suivant qu'ils ont servi d'organes au bien ou au mal. En outre, le Fils de Dieu n'est pas venu pour sauver l'âme seule, mais l'homme tout entier, c'est-à-dire son corps et son âme.

C'est cette croyance qui explique les honneurs que l'Eglise rend aux reliques qui semblent conserver une odeur de sainteté.

Dans quel état seront les corps ressuscités ? Cet état sera différent pour chaque corps. Tous ressusciteront, dit saint Paul, mais tous ne seront pas changés ; et parmi ceux qui seront changés tous ne seront pas les mêmes. Il a énuméré comme suit les qualités des corps ressuscités :

« *Le corps semé dans la corruption ressuscitera incorruptible, c'est-à-dire inaccessible aux tentations, plein de vie, de charmes et de majesté. Il est mis en terre dans l'ignominie et ressuscitera glorieux, c'est-à-dire que le cadavre, ranimé au fond du sépulcre, brillera dans son auréole comme le charbon dans la flamme et s'illuminera*